

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**  
Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf du mois de mars à huit heures et trente minutes, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le vingt-deux mars deux mil vingt-trois.

**Présents :** Jacques BALOUP - Patrick BUTTNER - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Grégory DORTE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Claude MAULOISE - Michel PANNETIER - Richard ZEIGER

**Absents :** Guillaume DUMAY - Jean-Luc GIVORD - Didier IDES - Chantal ROYER - Gilles SACKPEY

**Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Richard ZEIGER**

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	10
Votes Pour :	10
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	-

**N° B-03/2023**

**Objet : Adhésion à Bourgogne Franche Comté Mobilité Electrique**

Bourgogne Franche Comte Mobilité Electrique (BFCME) a pour objet de promouvoir la mobilité électrique au sein de la région Bourgogne-Franche-Comté, notamment en accompagnant le déploiement de la mobilité électrique et en valorisant les actions de ses membres, en relation avec les ambitions de la région sur la transition énergétique, tout en :

- Fédérant tous les acteurs de la région BFC motivés par les solutions de mobilité durable faisant appel aux véhicules électriques, aux véhicules hybrides rechargeables et aux véhicules à hydrogène ;
- Etant un centre de ressources sur l'utilisation des véhicules électriques et à hydrogène pour répondre aux besoins de ses adhérents, partenaires, citoyens de la région, par la mise à disposition d'information (modèles, charge, formation recyclage, ...) de partage de bonnes pratiques, d'un site web, de nomination d'une communauté ;
- Développant la promotion de la mobilité électrique en organisant des conférences, des présentations de véhicules, des événements sous le sigle BFCME et en participant à des manifestations organisées par ses adhérents.

BFCM est une association déclarée au régime de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, elle est administrée par un d'un conseil d'administration et d'un bureau.

Sont membres actifs les personnes morales qui versent annuellement une cotisation. Elles disposent alors d'un droit de vote.

Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le Conseil d'Administration sur proposition du Bureau de l'association.

Pour 2023, le montant de la cotisation est de 1 000€ (montant inchangé depuis la création de l'association en 2018).

**Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité des votes exprimés :**

- **Adhère** à Bourgogne Franche Comte Mobilité Electrique ;
- **Approuve** les statuts de l'association ci-joints ;
- **Désigne** Rémy CLERIN comme représentant du SDEY dans cette association ;
- **Inscrit** chaque année au budget les crédits correspondant à la cotisation au chapitre 011, article 6574.

Fait et délibéré en séance

Le 29 mars 2023

Le Président

Jean-Noël LOURY